



Commune de Saint Gervais d'Auvergne

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2026, le 24 avril à 19 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GAILLARD, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : MMES SERRANDAT Chantal, LECLERC Karine, MM GAILLARD Jean-Claude, GIDEL Marc, MMES DUEZ Myriam, HORN Audrey, MONTEIL Céline (arrivée à 19h15), MONTRIGAUD Sylvie, ROUSSET Monique, MM. CHARVILLAT Frédéric, DUBLANCHET François, GUILLOT Pierre, JARRIGE Didier, RIBOT Florian, VERGNAUD Mickaël.

ETAIT EXCUSE : /

ETAIT ABSENT : /.

Monsieur Marc GIDEL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose l'ajout à l'ordre du jour d'un nouveau point concernant la réfection des luminaires HS du lotissement Bel Horizon.

Le conseil municipal approuve la mise à l'ordre du jour de ce point.

1 Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal.

Nb de votants	14
Vote pour	14
Vote contre	0
Abstention	0

2 Décisions du maire

Depuis le dernier conseil municipal, Monsieur le maire n'a pris aucune décision.

Céline MONTEIL arrive à 19h15.

3 Présentation du budget primitif 2026

Le budget est un acte prévisionnel qui présente les recettes et les dépenses prévues sur un exercice comptable (une année civile). Le budget est élaboré par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire avec l'assistance des services et le conseil du comptable public.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du compte financier unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

L'équilibre par section du budget général primitif 2026 s'établit comme suit :

- fonctionnement :
 - o dépenses : 2 891 077.77€
 - o recettes : 2 891 077.77€
- investissement :
 - o dépenses : 2 426 446.54€ (dont 308 481.59€ de restes à réaliser)
 - o recettes : 2 426 446.54€ (dont 452 178.00€ de restes à réaliser)

4 Conseil municipal des jeunes

Afin de mettre en place un conseil municipal des jeunes, il faut décider des modalités d'organisation de ce conseil : nombre d'élus, gestion du secrétariat, budget alloué...

Chantal SERRANDAT explique avoir préparé un formulaire de candidature pour les jeunes intéressés âgés entre 10 et 15 ans (c'est-à-dire du CM2 à la 3^e). Elle ajoute qu'il serait bien d'avoir entre 8 et 12 membres que plus cela poserait problème en termes d'organisation. Elle propose que les membres soient nommés suite à une lettre de candidature c'est-à-dire sans vote mais tout en respectant la parité.

Mickaël VERGNAUD explique qu'il existe déjà un conseil communautaire des jeunes qui fonctionne aussi par candidature et non par élection.

Marc GIDEL pense qu'il serait bien de proposer aux jeunes une véritable élection de listes avec la parité.

Chantal SERRANDAT propose qu'il y ait au moins un élu référent voire une petite équipe référente. Elle ajoute qu'il serait souhaitable de leur attribuer un petit budget de 1 000€ afin de les responsabiliser et leur permettre de réaliser quelques actions. Une réunion de la commission enfance-jeunesse aura lieu le 12 mai.

Pour conclure, Chantal propose que les jeunes candidats remplissent le formulaire avec une lettre de candidature et si les candidats sont nombreux, il sera possible de mettre en place une élection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la création d'un conseil municipal des jeunes,
- Valide l'affectation d'un budget annuel de 1 000€.

Nb de votants	15
Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

5 Référent communal animation foncière agricole CD63

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme souhaite que la commune nomme un référent agricole (cf. courrier en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** en tant que référent agricole : Monsieur Jean-Claude GAILLARD.

Nb de votants	15
Vote pour	14
Vote contre	0
Abstention	1 (Jean-Claude GAILLARD)

6 RESSOURCES HUMAINES - Ouverture d'un poste d'animateur du musée de la Résistance

Monsieur le maire explique que l'ouverture du musée de la Résistance est assurée par le personnel de l'accueil du SMADC, excepté actuellement pour cause de travaux.

Marc GIDEL ajoute que les travaux du rez-de-chaussée du SMADC seront terminés fin mai. Par conséquent, le personnel de l'accueil du SMADC pourrait à nouveau assurer l'ouverture en semaine en juillet et août, si la personne chargée de l'accueil voit l'entrée du musée depuis son nouveau poste de travail.

Chantal SERRANDAT explique que l'équipe du musée de la Résistance réalise par ailleurs des visites guidées pour des groupes, principalement scolaires. Elle ajoute que ce musée a reçu plus de 1 000 visiteurs en 2025.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que pour le fonctionnement du musée de la Résistance pendant la période estivale, la création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation est nécessaire.

En effet, le musée ouvre ses portes le samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, le dimanche de 14h30 à 17h30 et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, il faut prévoir des agents pour assurer l'accueil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste non permanent à temps non complet correspondant à ces horaires pour les mois de juillet et août 2026 ;
- d'inscrire les crédits budgétaires liés à cet emploi au budget 2026.

Nb de votants	15
Vote pour	15
Vote contre	0

Abstention	0
------------	---

7 RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste non permanent d'adjoint technique aux services techniques pour accroissement saisonnier d'activité

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des vacances des agents en juillet et août, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour remplacer les agents partis en congés à compter du 15 juin 2026.
- Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique qui autorisent le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

1. De créer l'emploi non permanent de d'adjoint technique à temps complet de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
2. D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.
3. De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 1 mois renouvelable expressément dans la limite de 12 mois maximum.
4. De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques.
5. Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
6. Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nb de votants	15
Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

8 Eclairage public : Réfection luminaires HS lotissement Bel Horizon

Au niveau de Cité Bel Horizon, les 13 lanternes de type boule sont hors service. Ces luminaires étant très vétustes, il est impossible pour TE63 de les réparer.

Le conseil municipal a autorisé TE63 à réaliser une étude relative à la rénovation de ces points lumineux par délibération N°241122_05 en date du 22 novembre 2024.

TE63 nous propose aujourd'hui de conventionner pour le remplacement de ces 13 points lumineux pour un montant de 7 203.12€ TTC à charge pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De valider ces travaux pour un montant de 12 000€ HT dont 7 200€ HT à charge de la commune soit 7 203.12€ TTC,
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention afférente avec TE63.

Nb de votants	15
Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0

9 Questions diverses

9.1 Laboratoire SYNLAB

Monsieur le maire présentera ce projet. Ce laboratoire souhaite s'installer en Combrailles et a notamment sélectionné la commune de Saint-Gervais d'Auvergne pour cela. La parcelle que la commune a proposée semble trop excentrée pour les gérants du laboratoire. Ils souhaitent créer un local de 1 000m² avec un parking.

Monsieur le maire et Marc Gidel souhaitent vivement que ce laboratoire s'installe mais uniquement à ses frais et non pas à ceux de la commune.

Monsieur le maire et les adjoints vont rencontrer les personnes du laboratoire lundi 27 avril à 11h.

Mickaël VERGNAUD demande si nos élus ont pris contact avec les élus des communes où un laboratoire SYNLAB est implanté. Monsieur le maire a contacté la commune d'Ennezat qui lui a répondu que le laboratoire n'entre pas en concurrence avec les infirmières libérales.

Le conseil municipal dans son ensemble souhaite que les responsables du laboratoire exposent leur projet avec le financement prévu et que la commune se renseigne auprès des communes où un laboratoire SYNLAB est implanté.

9.2 Commission travaux

Marc Gidel fera le point sur la première réunion de la commission travaux qui a eu lieu le 15 avril dernier.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 29 avril. Myriam DUEZ a présenté les besoins qui sont remontés lors du conseil d'école. Elle fera le lien concernant ces travaux avec la commission.

Marc GIDEL a fait parvenir le compte-rendu de la commission travaux aux membres du conseil.

Les travaux de la rue de la croix Bideau ont commencé cette semaine. La première réunion de chantier a eu lieu ce matin.

9.3 Retour des EPCI

SIRB

Frédéric CHARVILLAT a envoyé aux membres du conseil les supports de la réunion du 13 avril 2026 par mail en date du 14 avril dont le contenu est repris ci-dessous :

« Pour votre information,

Je vous fais suivre les supports de la réunion du SIRB du 13 avril 2026 au Foyer Rural des Ancizes.

Je rajoute qu'un nouveau bureau a été élu comme suit :

Présidente : GARRACHON Annie ; conseillère municipale déléguée aux Ancizes

1^{ière} vice-présidente : CHARDONNET Nathalie ; maire de Miremont

2^{ème} vice-président : FAVIER Bernard ; maire de St-Priest des Champs

3ème vice-présidente : GARDON Eliane ; maire de St-Jacques d'Ambur

4ème vice-présidente : VANCEUNEBROCK Laurence ; 4ème adjointe à Pontaumur

L'endettement sur le dernier mandat est passé de 1.5M€ à 528 000€, soit une réduction de 1M€ par les actions réalisées (ventes de bien, transfert, réduction de charges...).

Prochaine réunion pour le budget : lundi 27 avril 2026 à 18h00 à St-Jacques d'Ambur. »

LEPA

Frédéric CHARVILLAT a envoyé aux membres du conseil les supports de la réunion du 23 mars 2026 par mail en date du 14 avril.

SIV de Menat

Monsieur Daniel Cluzel a été réélu président et Madame Karine Bournat-Gonzalez vice-présidente. Il n'y a plus qu'un seul vice-président au lieu de 2 et 7 membres du bureau au lieu de 9.

Communauté de communes du Pays de St Eloy (CCPSE)

Chantal SERRANDAT et Marc GIDEL feront un retour sur la réunion du conseil communautaire du 16 avril.

Jérôme GAUMET, maire de Pionsat, a été élu président de la communauté de communes.

- 1er vice-président : Sylvain Durin, maire de Servant (Économie, tourisme et communication)
- 2è vice-présidente : Karine Bournat-Gonzalez, maire de Neuf-Eglise (Enfance)
- 3è vice-président : Jonathan Auzel, adjoint au maire de St-Eloy (Culture et vie associative)
- 4è vice-présidente : Sabine Michel, maire de Lapeyrouse (Agriculture et environnement)
- 5è vice-président : Laurent Dumas, maire de St-Maigner (Mutualisation et mobilités)
- 6è vice-présidente : Michèle Meunier, maire de La Crouzille (CIAS et services aux publics)
- 7è vice-président : Bernard Duverger, maire de Teilhet (Travaux et services techniques)
- 8è vice-présidente : Annelise Duron, maire du Quartier (Finances et ressources humaines)
- 9è vice-président : Jacques Thomas, maire de Ste-Christine (Habitat et cadre de vie)
- Conseiller délégué : Guy Chartoire, maire de Durmignat (Santé)

9.4 Commission agricole

Frédéric CHARVILLAT demande quelle réponse apporter à la population qui demande pourquoi il n'y a plus de commission agricole.

Jean-Claude GAILLARD explique que lors de la dernière mandature, la commission agricole ne s'est réunie qu'une seule fois et qu'il y a encore à Saint-Gervais des associations agricoles nombreuses et une chambre consulaire : la chambre d'agriculture.

Céline MONTEIL ajoute que les associations et la chambre d'agriculture ne s'occupent pas de l'état des chemins ni du broyage.

Marc GIDEL explique que le taillage des haies est géré par la commune à la place des agriculteurs car ce sont bien les agriculteurs qui sont propriétaires et responsables de l'entretien de leurs haies.

Frédéric CHARVILLAT explique que finalement les différentes problématiques agricoles sont traitées transversalement et indépendamment dans les différentes commissions.

Jean-Claude GAILLARD propose de se réunir avec Céline MONTEIL et Frédéric CHARVILLAT pour y réfléchir plus spécifiquement afin de voir s'il y a lieu de la créer et proposer une réponse concertée à la population.

9.5 Communication

Karine LECLERC va diffuser les sondages afin qu'ils reviennent d'ici 2 semaines.

9.6 Commémoration du 8 mai

Monsieur le maire rappelle l'intérêt d'être présents aux cérémonies. Le RDV est donné le 8 mai à 11h à Paul ROCHE.

Didier JARRIGE demande à ce qu'un arrêté de la circulation soit pris lors de la cérémonie afin d'éviter la gêne occasionnée par les véhicules lors de la cérémonie.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 à 19h00.

La séance est levée à 21h50.